



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 027-212704779-20260611-DL32_2026-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **05 juin à 20h00** - Date de convocation : **01^{er} juin 2026**
Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Mme ANDRIEUX BIOLAYGUES**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Etaients présents : Mmes, Mrs. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, INIGO, LOCHON, MAGNAUDEIX, TRESGOTS, BIOLAYGUES, LONGIN, PAQUET, POUJOULY, PERSIL formant la majorité des membres en exercice

Etait absent : M. WECKSTEIN (pouvoir à Mr MAINGUY), M. GRASSAT (pouvoir à Mme POUJOULY), Mme LE LAN-LE-LUYER (pouvoir à Mme PAQUET)

**AIRE DE LOISIRS : VALIDATION ET ENGAGEMENT D'UN GEOMETRE POUR LA
DÉLIMITATION DES PARCELLES POUVANT ÊTRE CONCÉDÉES-DL 32/2026**

Devant la demande d'un investisseur privé pour la location d'une partie des parcelles 22, 23, il est nécessaire de délimiter la parcelle dévolue à cette activité par un bornage officiel. Après demandes auprès de géomètres agréés le devis d'EUCLYD géomètre expert, d'un montant de 2 064 euros, est proposé.

Vote : approuvé à l'unanimité

BIOLAYGUES FANNY

Fait et délibéré en séance publique les jour,mois et an susdits.

Pour extrait conforme le 05 juin 2026

Le Maire, Pascal MAINGUY

